

## SEANCE du 6 décembre 2023

Date de convocation : 30 Novembre 2023

Date d'affichage : 8 décembre 2023

Le mercredi six décembre deux mille vingt-trois à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué à la mairie de Brix, s'est réuni sous la présidence de Sophie BUHOT, Maire.

**Etaient présents** : Sophie BUHOT, Christian ODOARD, Johann SYFFERT, Alain BECQUET, Sabrina JARDIN, Jocelyne GLON, Thierry LETOUZÉ, Christian VIMONT, Séverine LAISNEY, Stéphanie LAUNEY, Caroline AVOYNE, Adeline TEXIER, Olivier SIMON ; Anne-Flore BRODIN ; Philippe VAUTIER ; Antoine DUPONT

**Absents excusés** :

François RIBET donne procuration à Christian VIMONT

Sandra MAGDELAINE donne procuration à Caroline AVOYNE

Loris VALLÉE donne procuration à Sophie BUHOT

**Secrétaire de séance** : Adeline TEXIER

Le compte rendu du conseil du 25 Octobre est approuvé à l'unanimité

Voix pour : 19

Voix contre :

abstentions :

---

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ENTRE LE 26 OCT 2023 ET LE 6 DECEMBRE 2023**

#### **DECISION DU MAIRE N° 78 - 2023 Location d'une nacelle pour installer les illuminations de Noël sur la commune.**

devis N° 0100004434/L et N° 0100004435/L du 20 octobre 2023 de l'entreprise TERMALOC située au : ZAC de Lazarro - Rue Jean Monnet 14460 COLOMBELLES d'un montant total de 1221€ TTC.

#### **DECISION DU MAIRE N° 79-2023 Achat d'une tronçonneuse**

devis n° 54799 du 09/11/2023 de l'entreprise ETS LEBIEZ située au : Avenue Jean Monnet Le Calas 50700 VALOGNES, d'un montant de 839€ TTC.

#### **DECISION DU MAIRE N° 80-2023 Achat d'une armoire froide pour la salle de la Viennerie**

devis n° 20232573 du 10/11/2023 de l'entreprise CF CUISINE située au : 180 Rue des entreprises 50110 TOURLAVILLE, d'un montant de 3 060€ TTC.

#### **DECISION DU MAIRE N° 81-2023 Achat d'un fourneau et d'un lave-vaisselle pour la salle de la Viennerie**

devis n° 20232493 du 3/11/2023 de l'entreprise CF CUISINE située au : 180 Rue des entreprises 50110 TOURLAVILLE, d'un montant de 1856.40€ TTC pour le lave-vaisselle.

De signer le devis n° 20232447 du 27/10/2023 de l'entreprise CF CUISINE située au : 180 Rue des entreprises 50110 TOURLAVILLE, d'un montant de 4999.44€ TTC pour le fourneau.

#### **DECISION DU MAIRE N° 82-2023 Achat de trois marchepieds trois marches.**

devis n°464957 du 28 novembre 2023 de l'entreprise PROLIANS, d'un montant de 1 044€ TTC.

### **DECISION DU MAIRE N° 83-2023 Séances de ludothèque**

devis n° 2301157 en date du 27 novembre 2023 de l'entreprise La Cour Des Jeux/ Crescendo, située au 23 Rue du Champ de Foire 61100 FLERS d'un montant de 518 € TTC.

### **DELIBERATIONS**

#### **1. AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024 (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)**

Mme le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

#### ***Article L 1612-1***

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

### **BUDGET COMMUNAL**

Montant budgétisé des dépenses d'investissement 2023 - RAR + DM : 1 279 950 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») (1 627 557.34 - 4000(040) -151 607.34 - 192 000)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 319 987.5 € maximum.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

Budget	Chapitres	Désignation	Rappel budget 2023	Montant autorisé pour 2024 (max 25%)
Principal	10	Dotations, fonds divers et réserves	11 000.00 €	2 750.00 €
	20	Immo incorporelles (logiciel études)	0 €	0 €

	204	Subventions d'équipement versées	37 000 €	9 250.00 €
	21	Immobilisations corporelles	108 950 €	27 237.50 €
	23	Immobilisations en cours	1 123 000 €	280 750,00 €
Total				319 987.50 €

**Budget Bâtiments de Services :**

Montant budgétisé des dépenses d'investissement 2023 + DM : 134 000.09 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») (134 600.09 - 600)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 33 650.02 € maximum.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

Budget	Chapitres	Désignation	Rappel budget 2023	Montant autorisé pour 2024 (max 25%)
<b>BDS</b>	10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €
	204	Subventions d'équipement versées	3 000.09 €	750.02 €
	21	Immobilisations corporelles	10 900 €	2 725 €
	23	Immobilisations en cours	95 100 €	23 775 €
Total				27 250.02€

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise le maire à engager, liquider et mandater en 2024 les dépenses d'investissements dans la limite du quart du budget 2023.

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

**2. DM budget communal**

Afin d'enregistrer dans l'actif de la commune l'échange de parcelle entre Brix et l'association l'espérance il convient d'ouvrir les crédits suivants comme suit :

échange de terrain entre la commune et le diocèse

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>
D-2118 : Autres terrains	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 500.00 €</b>		<b>1 500.00 €</b>

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise le maire à passer ces écritures

Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :

3. DM budget Croix du Parc

stocks croix du parc 2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-168741 : Autres dettes - Communes membres du GFP	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise le maire à passer ces écritures.

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

#### **4. Création d'un poste d'adjoint technique**

Madame le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Afin de pouvoir recruter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 un agent pour l'atelier municipal, il est nécessaire préalablement de procéder à la création du poste sur lequel l'agent pourra être nommé.

Il est ainsi proposé au conseil de créer le poste suivant :

**1-** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35).

**2 -** De modifier ainsi le tableau des emplois.

**3-** D'inscrire au budget communal 2024 les crédits correspondants

Les membres du Conseil municipal approuvent cette création de poste et autorisent le maire à le mettre en œuvre.

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

#### **5. Convention d'entretien du domaine public routier en agglomération**

Il est convenu de rédiger une convention d'entretien des routes départementales à l'intérieur de l'agglomération. Cette convention entre la commune et le Département de la Manche a pour but de répartir les charges d'entretien de chacune des deux collectivités.

Le conseil autorise Madame le maire à signer la convention.

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

#### **6. Mise en vente du bâtiment de l'ancienne école de filles rue du Castel :**

Par délibération n° 4 du 26 avril 2023, le conseil a pris la décision de mettre en vente auprès de l'office notariale Chantereyne l'ancienne école de filles située rue du Castel et nous avons aujourd'hui une offre à 247 000 €.

Vu l'avis des domaines en date du 2 novembre 2022.

Le conseil municipal accepte de vendre à ce prix et autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le tous les documents afférents à la vente.

**Voix pour : 19      Voix contre :                      abstentions :**

### QUESTIONS DIVERSES

#### **Foire 2023 :**

- Le conseil dresse un bilan de la foire très positif, tant en fréquentation, qu'en quantité de soleil !

Les animations prévues ont toutes eu beaucoup de succès.

Malgré plusieurs années pluvieuses, les exposants ont répondu présent ; il faudra revoir l'aménagement du terrain de foire pour palier à la baisse du nombre d'exposants que nous constatons d'années en années.

La fête foraine a rencontré également un vif succès. Un nouveau manège est venu compléter l'offre proposée par les industriels forains.

Le conseil a ciblé tous les points qui méritent d'être améliorés l'an prochain.

- Détermination de la date de la foire 2024 :

En 2024, la foire de St James aura lieu le dernier week-end de Septembre et la foire de Montilly-sur-Noireau aura lieu le premier week-end d'octobre.

Le conseil municipal choisi donc d'avancer la foire au week-end des 21 et 22 septembre 2024.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### **Projet de résidence pour personnes âgées :**

Madame le Maire a rencontré Mme LECLERCQ de la société Ages et Vie le 28.11 pour réétudier l'implantation d'un projet pour personnes âgées sur la commune.

#### **Ventes bâtiments communaux :**

La vente de la maison située 245, route de Saint Jouvin a été signée le 29 novembre et celle du 247, route de Saint Jouvin aura lieu le 21 décembre 2023.

#### **Point travaux :**

##### Réaménagement intérieur de la cantine :

Les travaux sont terminés, les élèves et le personnel ont pu réintégrer les locaux à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Pour la réouverture de la cantine, une visite de sécurité du SDIS était nécessaire. Elle a eu lieu le 31 octobre 2023. Monsieur ODOARD présente le procès-verbal de la commission de sécurité de l'école élémentaire et cantine; un certain nombre de prescriptions sont préconisées par le SDIS ; certaines feront l'objet de travaux nécessitant une étude et qui seront budgétisés sur 2024. Le montant de la subvention accordée au titre du fonds de concours de la communauté d'agglomération s'élève à 36 038 €.

Salle des Associations :

Les travaux se poursuivent. Une fin de chantier est prévue au printemps. Une visite de la salle sera programmée en janvier pour les membres du conseil municipal ainsi que les présidents d'associations. Ce qui permettra de commencer à réfléchir sur le planning d'occupation des salles par les associations.

**Visite du cimetière à Saint Cyr** : Mme BUHOT, M. ODOARD et M. BECQUET sont allés visiter le cimetière de St Cyr Bocage dont les allées ont été végétalisées. Cette visite fait suite aux nombreux soucis et au coût que représente le désherbage du cimetière de l'église. Un rendez-vous est fixé en février avec le CAUE de la Manche pour étudier cette possibilité, et notamment, son intégration dans le bourg.

**Aide aux devoirs aux élèves de l'école** : Monsieur ODOARD informe le conseil que l'aide aux leçons dispensée par Mmes ODOARD et BECQUET commencera à partir du 15 janvier 2024 les lundis et jeudis de 17 h à 18 h. Une information sera faite auprès des parents d'élèves.

**Campagne lutte contre les frelons asiatiques :**

Madame le Maire informe le conseil de la fin de saison de la lutte contre les frelons.

Commissions urbanisme du 13 septembre et du 24 octobre :

P. A	P. C	C. U	D. P	NOM	ADRESSE	OBJET	Avis favorable	Avis défavorable	Sursis à statuer
	X			MORIN Emilie	LOT 31 - LOTISSEMENT LA CROIX DU PARC	MODIFICATIF : CHANGEMENT ALTIMETRIE ACCES	X		
	X			MICHEL DAMIENS	30 RUE DE LA TOUR	GARAGE	X		
	X			SCI CANARY	25 RUE GUILLAUME DU HOMMET	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE	X		

	X			JEAN-CHARLES BAYLE ET CONSTANCO DUFAILY	LOT 32 LOTISSEMENT LA CROIX DU PARC	MAISON INDIVIDUELLE	X		
	X			YVEN CHRISTIAN	55 ROUTE DES SABLONS	AMENAGEMENT DE COMBLES, CREATION D'UNE CHAMBRE AU DESSUS DU GARAGE + UNE FENETRE DE TOIT	X		
	X			ALAIN BECQUET	34 ROUTE DE LA MARE DE BRIX	GARAGE	X		
			X	DANIEL MANIABLE	341 ROUTE DU PRIEURE	POSE DE 8 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	X		
			X	PASCAL LE BERGER	115 ROUTE DE LA CLAIRE	POSE FENETRES DE TOIT ET PORTE-FENETRES	X		
			X	FRANCK KOKKE	50 ROUTE LA VIEILLE CROIX	CREATION ET MODIFICATIONS D'OUVERTURES + 2 FENETRES DE TOIT + REMPLACEMENT TOITURE APPENTIS	X		
			X	EDF ENR	40 ROUTE DU MONT HEBERT	POSE DE 20 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	X		
			X	GROUPE ECOLOGIE NATIONALE	54 RUE DU HAUT MUR	POSE DE 16 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	X		
			X	JORIS ONFROY	28 ROUTE DU MONT A LA KAINÉ	APPENTIS	X		
			X	YVES AQUILINA	71 ROUTE DU PRIEURE	CREATION D'UNE PIECE A USAGE DE BUREAU ATTENANT A L'HABITATION PRINCIPALE	X		
		X		JUEL FRANCOISE	16 ROUTE DE LA CLAIRE	DIVISION DE PARCELLE EN VUE DE CONSTRUIRE UNE MAISON	X		
	X			PHILIPPE VILAIN	19 ROUTE DE LA CLAIRE	CARPORT	X		
	X			CLEMENT PERRAULT	133 ROUTE DE ST JOUVIN	CARPORT	X		
	X			SCI LES CHENES	22 RUE GUILLAUME DU HOMMET	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT	X		

	X			ANDRE GUERIN	200 ROUTE DU PRIEURE	EXTENSION	X		
			X	PHILIPPE ADAM	59 ROUTE DE ST JOUVIN	POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE S	X		
			X	MARIE MOUCHEL	ROUTE DE L'EAU MARVIE	REHABILITATION D'UNE ANCIENNE MAISON D'HABITATION	DOSSIER RETIRE PAR LE PETITIONNAIR E		
		X		Me LEQUERTIER	312 ROUTE DE LA LUTHUMIERE	CHANGEMENT DE DESTINATION ET AGRANDISSEMENT D'UN GARAGE EN HABITATION	X		

**Prochains conseils municipaux : le 31 janvier et 20 mars 2024**

Ainsi délibéré en séance le 6 décembre 2023. Séance levée à 22 h 45